



## **Examen professionnel d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe Session 2018**

### **PROCEDURE D'INSCRIPTION**

Cet examen est organisé par le CDG31 en convention avec les CDG de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

#### **BROCHURE D'INFORMATION**

La brochure d'information du concours est mise à disposition sur le site Internet du CDG31 [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr).

#### **RETRAIT DES DOSSIERS**

Le candidat peut choisir entre deux modes opératoires.

- **Procédure dématérialisée** : le candidat se préinscrit **entre le 9 janvier 2018 et le 7 février 2018** sur le site Internet du CDG31.  
Il saisit les informations demandées, enregistre et imprime son dossier.  
Le candidat pourra accéder à des informations afférentes aux différentes étapes de la procédure (état d'instruction de l'inscription, transmission des convocations, accès en temps réel aux résultats et aux notes).  
Des identifiants de connexion lui sont communiqués au terme de sa préinscription en ligne.  
Important : Les échanges opérés avec le candidat par voie dématérialisée ne sont pas doublés par un envoi postal.
- **Procédure « papier »** : le candidat peut demander un dossier d'inscription par voie postale **entre le 9 janvier 2018 et le 7 février 2018 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.  
Les convocations et les résultats lui seront transmis par voie postale.

#### **MODALITE ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :**

Le CDG31 ne validera l'inscription qu'à réception du dossier et de l'ensemble des pièces demandées.  
Les dossiers sont à transmettre au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA HAUTE-GARONNE  
CDG31  
590 rue Buissonnière  
CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX

- au plus tard le **15 février 2018 minuit**, le cachet de la poste faisant foi pour un envoi postal,
- par remise à l'accueil du CDG 31 (ouvert de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), au plus tard le **15 février 2018 à 17h00**.

Tout dossier posté ou déposé hors délai, taxé ou insuffisamment affranchi ne sera pas accepté.

#### **EPREUVES ECRITES**

Les épreuves se dérouleront le **24 mai 2018** dans la Haute-Garonne.